

DELFIN[®]

l'insecticide biologique

Arboriculture • Viticulture • Cultures légumières



Composition	Bacillus thuringiensis sérotype 3a 3b 32000 UI/mg
Formulation	granulés dispersibles (WG)
Classement toxicologique	Xi - Irritant
Autorisation de Vente	n° 9200482

Mode d'action - Propriétés

DELFIN est un insecticide biologique issu d'une bactérie : *Bacillus thuringiensis* (Bt). Actif uniquement par ingestion sur les larves de lépidoptères, **DELFIN** est parfaitement sélectif et extrêmement respectueux des autres espèces d'insectes, de l'homme et de l'environnement.

Usages et doses homologués

Culture	Ravageurs	Dose
Traitements généraux	Noctuelles défoliatrices	Voir (1)
ARBORICULTURE		
Abricotier	Arpenteuse (<i>sauf Lyda</i>)	0,075 kg/hL
	Tordeuse orientale du pêcher, Petite mineuse (<i>Anarsia</i>)	0,1 kg/hL
Amandier	Cheimatobie (<i>sauf Lyda</i>)	0,075 kg/hL
	Tordeuse orientale du pêcher	0,1 kg/hL
Cassissier	Teigne du groseillier, Pyrale du groseillier, Phalène du groseillier	0,075 kg/hL
Cerisier	Cheimatobie / Hibernie (<i>sauf Tenthredes</i>)	0,075 kg/hL
Châtaignier	Zeuzère	0,1 kg/hL
Framboisier et autres rubus	Chenilles défoliatrices	0,075 kg/hL
Noisetier	Chenilles défoliatrices (<i>sauf Tenthredes</i>)	0,075 kg/hL
	Zeuzère	0,1 kg/hL
Noyer	Teigne du noyer	0,075 kg/hL
	Zeuzère	0,1 kg/hL
Olivier	Teigne de l'olivier	0,05 kg/hL
Pêcher	Arpenteuse (<i>sauf Lyda</i>), Tordeuses de la pelure (<i>Pandemis, Capua</i>)	0,075 kg/hL
	Petite mineuse (<i>Anarsia</i>), Tordeuse orientale du pêcher	0,1 kg/hL
Pommier	Cheimatobie, Tordeuses de la Pelure (<i>Archips podana, Capua et/ou Pandemis</i>), Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons et des bourgeons	0,075 kg/hL
	Zeuzère, Tordeuse orientale du pêcher	0,1 kg/hL
Poirier Cognassier-Nashi	Carpocapse des Pommes et des poires, Tordeuse orientale du pêcher, Zeuzère	0,1 kg/hL
	Cheimatobie (<i>sauf Lyda et Tenthredes</i>), Tordeuses de la Pelure (<i>Archips podana, Capua et/ou Pandemis</i>), Tordeuse verte, Tordeuse rouge, Tordeuse des buissons et des bourgeons	0,075 kg/hL
Prunier	Cheimatobie, Tordeuse de la pelure (<i>Capua</i>)	0,075 kg/hL
	Zeuzère, Tordeuse orientale du pêcher	0,1 kg/hL
VITICULTURE		
Vigne	Tordeuses (<i>Cochylis et/ou Eudemis</i>)	0,75 kg/ha
CULTURES LEGUMIERES		
Ail, Oignon, Echalote	Teigne du poireau	1 kg/ha
Artichaut	Noctuelles	0,6 kg/ha
Haricot	Pyrale du Maïs	1,5 kg/ha
Poireau	Teigne du Poireau	1 kg/ha
Tomate	Noctuelles des fruits	1,5 kg/ha
AUTRES CULTURES		
Riz	Pyrales	0,75 kg/ha
Culture porte - graine mineures (potagères, PPAMC et florales)	Chenilles : Noctuelles, Pyrales, Teignes, Tordeuses	1 kg/ha
Plantes à parfum, aromatiques médicinales et condimentaires (PPAMC)	Chenilles défoliatrices : Noctuelles, Pyrales, Teignes, Tordeuses	1 kg/ha
Cultures florales diverses, Rosier	Noctuelles défoliatrices	0,075 kg/hL
Arbres et arbustes d'ornement	Processionnaire du pin, Chenilles défoliatrices	0,075 kg/hL

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

(1) En traitements généraux contre les noctuelles défoliatrices, **DELFIN** est homologué à 0,75 kg/ha sur les cultures suivantes: betterave potagère, chicorée witloof racine, épinard, fenouil, laitue, mâche, pissenlit, scarole frisée ; à 1,5 kg/ha sur maïs doux et haricot.

Pour tous ces usages, respecter un délai avant récolte de 3 jours.

Recommandations d'emploi

DELFIN, pleinement efficace sur jeunes larves, s'utilise en préventif. Afin d'obtenir la meilleure efficacité, l'utilisation de **DELFIN** doit s'envisager dans le cadre de stratégies de lutte intégrée ; en particulier pour les productions soumises aux cahiers de charges PFI (Production Fruitière Intégrée). Dans tous les cas, on effectuera des observations et suivis parcellaires réguliers pour assurer le meilleur positionnement des traitements. **DELFIN** est un insecticide d'ingestion très efficace sur les premiers stades larvaires des ravageurs lépidoptères. Pour l'ensemble des usages revendiqués, on veillera particulièrement à appliquer **DELFIN** au moment présumé des éclosions (traitements préventifs).

Dans le cas des cultures suivantes, on appliquera les recommandations ci-après :

- **Artichaut** : **DELFIN** s'utilise au stade A - B de l'artichaut, en fonction des piégeages réalisés.
- **Olivier** : pour lutter contre la teigne de l'olivier, **DELFIN** s'applique en traitement pré-floral en fonction du niveau d'attaque sur la parcelle l'année précédente.
- **Pêcher** : C'est à l'approche de la récolte que la période d'emploi de **DELFIN** est optimale. Appliquer **DELFIN** en fonction du niveau de risques au plus tard 3 jours avant la cueille et éventuellement entre 2 cueilles.
- **Vigne** : Pour lutter contre les tordeuses de la grappe, **DELFIN** doit être positionné au moment des éclosions, en lien avec les relevés de piégeage sexuel effectués à proximité des parcelles.
- **Pommes** : **DELFIN** s'utilise préventivement au tout début des éclosions dès que commence la période de risque. En cas de vol étalé ou de prolongation de la période sensible, renouvelez le traitement en resserrant la cadence de traitement à 10 jours.
- **Tomate** : **DELFIN** s'utilise préventivement, au tout début des éclosions, dès que commence la période de risque (début nouaison). En cas de vol étalé ou de prolongation de la période sensible (cas des cultures sous abris), renouveler le traitement.
- **Poireau** : Appliquer **DELFIN** au moment des éclosions. En zone méridionale, renouveler l'application de façon à couvrir la période d'émergence des jeunes larves.
- **Cultures porte-graine mineures, Cultures florales diverses, Arbres et arbustes d'ornement et PPAMC** :

Avant toute utilisation, contacter les organisations professionnelles concernées (FNAMS, ASTREDHOR) afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de **DELFIN** pour ces usages.

Pour les autres cultures, traiter dès l'apparition des risques en prenant soin de renouveler le traitement dans un délai de 10 à 12 jours.

DELFIN est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du RCE 834/2007. Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant la période de production d'exsudats.

Mode d'utilisation

- Préparation de la bouillie

DELFIN s'utilise en pulvérisation après dilution dans l'eau. Remplir la cuve à 1/2 d'eau, mettre sous agitation, verser la quantité de **DELFIN** voulue, compléter le remplissage. Compte tenu du volume de végétation des vergers, nous recommandons d'utiliser un volume de bouillie supérieur à 200 L/ha.

- Application

- L'efficacité de **DELFIN** dépend de la quantité de produit ingérée par les chenilles. En conséquence, la qualité de la pulvérisation est un facteur clé de la réussite du traitement; elle doit être homogène et privilégier la couverture complète de la zone à traiter.
- Toute pluie lessivante (environ 15 à 20 mm) doit entraîner un renouvellement systématique de l'application.

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
3 kg	carton 4 x 3 kg	30 cartons = 360 kg	12 kg



DELFIN®

R 36 : Irritant pour les yeux.

R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Xi - Irritant

- S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
 SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m en arboriculture fruitière.

Délai de rentrée dans les parcelles traitées: 48h

Dangereux. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'attitude (n°vert 0 800 887 887 appel gratuit depuis un poste fixe).

Fiche de données de sécurité disponible sur internet (www.quickfds.com et www.certiseurope.fr) et sur demande à CERTIS au 01. 34.91.90.00

Homologation Certis Europe BV et ® Marque déposée Certis USA

Distribué par CERTIS Europe BV succursale France - 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT
 Tél. 01 34 91 90 00 - Fax. 01 34 91 90 09 - www.certiseurope.fr - Version 7 - 11/2009

CERTIS